Image not found or type unknown

Rupture de Pacs et pension alimentaire

Par **Eriaton**, le **06/02/2021** à **01:35**

Bonsoir,

Je me suis séparé de la mère de mon fils.
J'etais pacsé avec elle et nous élevons à présent notre fils de 5 ans en garde alternée une semaine sur deux.
En dépit d'une légère différence de revenus en ma faveur, suis-je obligé de lui payer une pension alimentaire ?

merci de votre réponse.

Thomas.

Par **youris**, le **06/02/2021** à **09:40**

bonjour,

seul le juge aux affaires familiales peut vous obliger à verser, à votre ex, une pension alimentaire pour votre fils.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés